

SCHEMA TERRITORIAL

PETITE ENFANCE

SUR LA CIDERAL



Document réalisé par le Pôle enfance et jeunesse du CIAS de la CIDERAL à partir des éléments fournis par la Caisse d'Allocations Familiales

Novembre 2014

SOMMAIRE

Introduction

1- Petit Historique

- Historique et présentation de la communauté de communes : du Sideral...à la CIDERAL
- La petite enfance au cœur du Contrat Enfance Jeunesse

2- Etat des lieux de l'existant dans le domaine de la petite enfance et de la parentalité

- Les naissances sur le territoire
- Le Droit à l'accompagnement pour l'Accueil du Jeune Enfant
- Les assistants maternels
- Une maison d'assistants maternels
- Deux multi-accueils
- Des actions autour de la parentalité et de la petite enfance
- Le conseil conjugal et familial

3- Quel pourrait être le paysage petite enfance de demain ?

- L'accueil individuel
- L'accueil collectif

4- Un paysage petite enfance en cohérence avec le schéma territorial des services aux familles des Côtes d'Armor

- Réduire les inégalités territoriales en matière d'accueil du jeune enfant
- Répondre aux besoins spécifiques des familles
- Réduire les inégalités pour les enfants des familles vulnérables
- Améliorer progressivement le maillage du territoire en matière d'offre d'accompagnement à la parentalité
- Développer l'information des familles et des acteurs locaux en matière d'accueil du jeune enfant et d'accompagnement à la parentalité

Conclusion

Annexes

- Le diagnostic petite enfance 2014 réalisé par la CAF et les cartes présentées aux élus lors de la commission enfance jeunesse d'octobre 2014
- Le diagnostic petite enfance présenté par la CAF en décembre 2011
- Le compte-rendu du Conseil d'Administration du 2 juin 2014
- La délibération du bureau communautaire du 3 juin 2014 relative au schéma territorial d'implantation de micro-crèches
- Le tableau des naissances de 2007 à 2013

INTRODUCTION

Ce document présente un **état des lieux de la politique petite enfance** sur le territoire de la CIDERAL.

Il s'inscrit dans un travail impulsé par la Caisse d'Allocations Familiales relatif au **schéma territorial des services aux familles en Côtes d'Armor**.

En effet, le gouvernement vise, en partenariat avec les collectivités et les partenaires sociaux, à réfléchir autour de la **création de solutions d'accueil du jeune enfant**. De plus, il souhaite valoriser les **actions en faveur de la parentalité**.

Conscients des besoins des familles sur le territoire, les élus ont la volonté de répondre aux parents en proposant à la fois de **l'accueil individuel** mais également en développant **l'accueil collectif**.

Par conséquent, depuis 2011, date à laquelle un diagnostic a été réalisé par Annie Briez, Conseillère en développement social à la Caisse d'Allocations Familiales, les élus et les techniciens se sont rencontrés, à plusieurs reprises, pour **travailler ensemble** sur un projet de **création de places** en établissement d'accueil du jeune enfant.

En 2014, un nouveau diagnostic a été réalisé par la Caisse d'Allocations Familiales.

A partir du **diagnostic 2014**, nous allons nous attacher à présenter un état des lieux des services de la petite enfance présents sur le territoire de la CIDERAL et à souligner les principaux **axes politiques intercommunaux** en matière d'accueil du jeune enfant et de la famille pour les années à venir.

1- PETIT HISTORIQUE

- **Historique et présentation de la Communauté de Communes : du Sideral...A la CIDERAL**

1987 : l'association pour l'étude de la charte intercommunale est créée.

1990 : naissance du Sidéral (Syndicat)

1994 : Le Sidéral devient La CIDERAL (communauté de communes).

1997 : la Taxe Professionnelle Unique est votée. Grâce à cet outil de solidarité entre les 21 communes, les projets profitent à tout le territoire.

2009 : Mise en place d'un **Centre Intercommunal d'Action Sociale** (CIAS). De 2009 à 2012, le Vice-Président du CIAS est M. Joseph Collet (Maire de TREVE). Depuis 2012, le Vice-Président en charge de l'action sociale est M. Hamon (Maire du Quillio).

En 2014, la CIDERAL est passée de 21 à 33 communes et de 28456 habitants à 35 332, soit 5,97% de la population du Département.

Ce nouveau territoire intercommunal couvre une superficie de **726 km²**, soit près de 11% du territoire costamoricain. Il est donc le territoire le plus vaste du Département. Entre Le Cambout, qui se situe au sud de la CIDERAL et Le Haut Corlay, qui est la commune la plus au nord, il y a 57 km, soit 53 minutes de trajet.

Le réseau routier sur l'intercommunalité est de bonne qualité avec la présence de deux axes majeurs traversant le territoire du nord au sud (RD 700) et d'ouest en est (RN 164) et un réseau structurant conséquent (RD 778, RD 768, RD 35 et RD 790).

- **La petite enfance au cœur du Contrat Enfance Jeunesse**

La CIDERAL a signé un **Contrat Enfance** avec la CAF en 1992 et un **Contrat Temps Libre** en 2003.

Le Pays d'Uzel a signé un **Contrat enfance** et un **Contrat Temps Libre** en 2003.

Le Pays de Corlay a signé un **Contrat Enfance** en 1999 et un **Contrat Temps Libre** en 2001.

Caurel (Pays de Guerlédan) a signé un **Contrat Enfance** en 1999 et un **Contrat Temps Libre** en 2002.

Langast (Pays de Moncontour) a signé un **Contrat Enfance** et un **Contrat Temps Libre** en 2000.

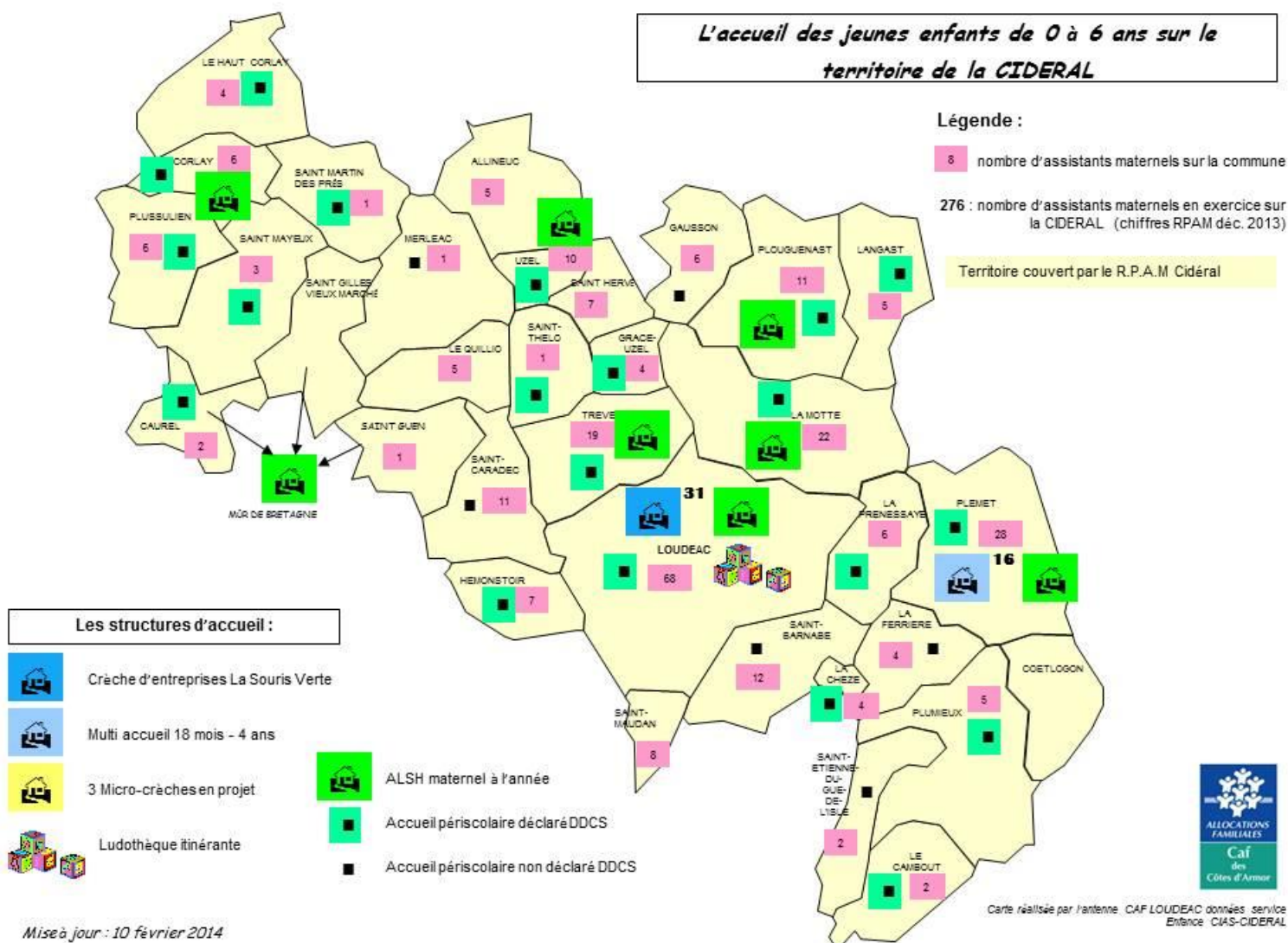
Le **Contrat Enfance Jeunesse** est venu remplacer, à partir de 2006, les Contrats Enfance et les Contrats Temps Libre.

Le prochain **Contrat Enfance Jeunesse 2014-2017** sera signé en octobre 2014 pour l'ensemble des communes.

2- ETAT DES LIEUX DE L'EXISTANT DANS LE DOMAINE DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA PARENTALITE

Cette carte, réalisée par la CAF, présente **l'ensemble des structures d'accueil de l'enfance** sur le territoire de la CIDERAL. Ainsi, sur les 33 communes, nous avons :

- 2 multi-accueils ;
- 7 ALSH à l'année et 1 ALSH sur la commune de Saint Barnabé en juillet ;
- 276 assistants maternels (chiffres décembre 2013)/ 246 assistants maternels présentés lors du diagnostic 2014
- 26 accueils périscolaires dont 20 déclarés à la DDCS ;
- 1 ludothèque.



- **Les Naissances sur le territoire (tableau des naissances en annexe)**

Selon les chiffres de l'INSEE, repris dans le diagnostic 2014, le total des naissances par année reste stable depuis 2008 sur la CIDERAL :

- En 2008 : 382 naissances
- En 2009 : 389 naissances
- En 2010 : 369 naissances
- En 2011 : 395 naissances
- En 2012 : 377 naissances
- En 2013 : 391 naissances

Comme vous pouvez le constater sur la carte en annexe intitulée « la tendance des évolutions des naissances 0-2 ans et 3-5 ans », certaines communes ont connu ces dernières années une augmentation de natalité : Loudéac, Plémet, Plumieux, Saint Maudan, La prénessaye, Plouguenast et Gausson.

2124 enfants sont nés sur l'ensemble du territoire entre 2007 et 2013 dont 551 sur Loudéac.

On note que 30% des enfants nés durant cette période sont originaires de Loudéac et que 70% viennent des autres communes du territoire.

Ces pourcentages soulignent l'intérêt de créer des places d'accueil sur les communes, notamment en structure collective. En effet, au regard du diagnostic 2014, on constate aujourd'hui que seuls 7 % des enfants sont accueillis en établissement d'accueil du jeune enfant et 46 % chez un assistant maternel.

- **Le Droit à l'accompagnement pour l'Accueil du Jeune enfant (DAJE)**

Le DAJE est un service gratuit proposé par la CAF en partenariat avec le service enfance du CIAS de la CIDERAL en direction des familles.

Il s'agit d'un rendez-vous individuel permettant aux parents et futurs parents d'échanger sur les droits liés à l'arrivée d'un enfant, les différents modes d'accueil du territoire ainsi que l'ensemble des équipements ouverts à la petite enfance sur la CIDERAL.

Le DAJE est un réel observatoire en matière de besoin des familles. D'abord expérimental, ce service a très vite prouvé son intérêt notamment concernant les souhaits des familles en matière de garde pour leur enfant. Il en ressort que bon nombre de familles choisit un assistant maternel non par choix mais par défaut, n'ayant pas de structure petite enfance à proximité de leur domicile ou de leur travail. D'autres souhaitent une place au multi accueil de Loudéac mais faute de place ou de critères correspondants à ceux attendus, ils ne peuvent accéder à cette structure collective.

Les professionnelles du DAJE soulignent également que de nombreux parents, du fait de la crise économique, font garder leurs enfants par les grands-parents ou reprennent la solution du travail au noir. En effet, le diagnostic 2014 précise dans quel mode d'accueil sont les enfants de moins de trois ans, à savoir :

- 45,80% chez un assistant maternel,
- 13,6% sont gardés par un parent en congé parental à taux plein,
- 14,40% par un parent en congés parental à taux partiel,
- 7% en EAJE (39 places à la crèche de Loudéac et 15 places au multi accueil de Plémet).

Il reste ainsi 19,20% des enfants dont on ne connaît pas le mode de garde.

Enfin, les rendez-vous DAJE permettent de noter des besoins importants en horaires atypiques. En effet, la communauté de communes étant dotée d'un bassin économique agro-alimentaire important, les familles ont des besoins de garde tôt le matin et tard le soir. De plus, nous notons que de nombreuses familles sont en demande de garde sur des temps très courts afin de se rendre à des réunions, des formations ou pour des missions en intérim. Les horaires atypiques sont une réalité très présente sur le territoire à laquelle, il semble nécessaire de répondre.

• **Les Assistants Maternels**

Le territoire de la CIDERAL compte à ce jour 248 assistants maternels en exercice, soit environs 5% du nombre d'assistants maternels sur le département.

Les assistants maternels représentent le mode d'accueil principal sur le territoire avec 865 places de garde.

Depuis quelques années, pouvant être agréés pour la garde de 4 enfants, certains d'entre eux disent ne plus avoir autant de demandes qu'auparavant.

Pourtant, le nombre d'enfants accueillis par assistant maternel est supérieur à la moyenne départementale : 4 enfants en moyenne par assistant maternel contre 3,4 sur le plan départemental.

De plus, au regard du diagnostic 2014, nous constatons que le taux d'activité des assistants maternels en exercice en 2013 sur le territoire de la CIDERAL est plus important que la moyenne départementale (84% sur la CIDERAL contre 69% sur le département).

Les élus sont conscients que la création de places d'accueil en structures collectives peut inquiéter ces professionnels qui actuellement sont le seul mode d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans sur 31 communes.

Aussi, comme cela a été fait lors de l'ouverture du multi accueil de Plémet, les élus souhaitent présenter le projet aux assistants maternels, les rassurer en leur prouvant qu'il s'agit d'un plus pour l'attractivité du territoire et qu'à terme ce projet permettra de faire venir de nouvelles familles sur les communes.

Il s'agit d'une complémentarité de service permettant aux familles de faire un choix entre l'accueil collectif et l'accueil individuel. Pour les assistants maternels, ce mode d'accueil peut également être un atout en cas de maladies, congés...

Depuis trois ans, plusieurs assistants maternels du territoire ont effectué des VAE afin d'obtenir le CAP petite enfance ou le diplôme d'auxiliaire de puériculture.

- **Une Maison d'Assistants Maternels (MAM)**

En 2012, une Maison d'Assistants Maternelles a ouvert ses portes sur Loudéac. Trois professionnelles travaillent au sein de cette structure.

Les repas des enfants sont préparés et livrés par la Scop « A l'Abord'âges », laquelle est gestionnaire du multi accueil « La souris Verte ».

- **Deux Multi accueils**

- **La crèche-inter entreprises de Loudéac « La souris Verte »**

Inaugurée en 2008, la « souris verte » fut gérée jusqu'en 2011 par une association regroupant des employeurs de la région Loudéacienne. Le multi accueil est actuellement géré par la Scop « A l'Abord'âges » dont le siège se situe à Taden.

Cette structure a une capacité d'accueil de 39 places pour des enfants âgés de 10 semaines à 4 ans. Son personnel est composé de 14 personnes dont une infirmière, directrice, une éducatrice de jeunes enfants, directrice adjointe, des éducatrices de jeunes enfants, des auxiliaires de puériculture, des CAP petite enfance...

Aujourd'hui, une vingtaine d'adhérents, issus du service public (CIDERAL, Mairie de Loudéac, Hôpital du Centre Bretagne...) ou du service privé (entreprises de l'agroalimentaire, commerçants, transporteurs routiers, agences intérimaires...) achètent des heures.

Chaque famille intéressée remplit un dossier de pré-inscription auprès du multi accueil puis des commissions d'attribution décident ou non d'attribuer la place.

Le CIAS finance 30500 heures par an pour permettre à des familles du territoire l'accès à ce service.

La CIAS de la CIDERAL a voté l'ensemble des critères d'attribution lors d'un conseil d'administration et les revoit régulièrement afin de les adapter aux besoins de la population. Parmi ces critères, il y a notamment les horaires atypiques, la recherche d'un emploi, la participation à une formation, le décès d'un membre de la famille, l'accueil de l'enfant porteur de handicap....

- **Le multi accueil de Plémet**

Le multi accueil de Plémet se situe au sein de la maison de l'enfance. Cette dernière regroupe également un accueil de loisirs et un accueil périscolaire.

Ouvert depuis septembre 2013, il a une capacité d'accueil de 15 places pour des enfants ayant entre 18 mois et 4 ans. Le multi accueil, ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 est géré par la commune. Il est dirigé par une éducatrice de jeunes enfants secondée de deux auxiliaires de puériculture et d'une personne titulaire du CAP petite enfance.

Le multi accueil a, dès son ouverture, prouvé son intérêt en affichant un taux d'occupation au-delà des 70%. Pour information, voici les chiffres de ce taux d'occupation de janvier 2014 à Juillet 2014 :

- ❖ Janvier : 77,03%
- ❖ Février : 76,24%
- ❖ Mars : 84,11%
- ❖ Avril : 86,06%
- ❖ Mai : 87%
- ❖ Juin : 92,62%
- ❖ Juillet : 74,84%
- ❖ Août : 75,58%

- **Des actions autour de la parentalité et de la petite enfance**

- **Un Relais Parents Assistants Maternels**

C'est sur le territoire de la CIDERAL qu'est né, en 1993, le premier Relais Parents Assistants Maternels intercommunal. Aujourd'hui celui-ci est géré par 3 animatrices (2 éducatrices de jeunes enfants et une conseillère en économie sociale et familiale).

Le RPAM met en place des permanences avec ou sans rendez-vous sur Loudéac, Corlay et Uzel. Il anime des matinées d'éveil sur 15 communes différentes. En complément de ces matinées, elles mettent en place des matinées jeux libres (2 fois par mois) et des matinées exceptionnelles (1 fois tous les 2 mois).

- **Une ludothèque**

La ludothèque est gérée par le CIAS. Elle est située à Loudéac et effectue des itinérances sur différentes communes. L'équipe est composée de deux ludothécaires. Ces professionnelles du jeu proposent également des animations dans différentes collectivités du territoire (maison de retraite, ALSH...). Chaque année, elles mettent en place une fête du jeu gratuite et ouverte à tous.

- **Un réseau de bibliothèques et les séances bébés lecteurs**

La CIDERAL compte 15 bibliothèques et 1 médiathèque située à Loudéac. En complément de leurs diverses animations, des séances de « bébés lecteurs » sont proposées par les bibliothécaires de septembre à juin pour les enfants de moins de 4 ans.

- **Des soirées thématiques**

Le CIAS propose, chaque mois, une soirée échanges gratuite et ouverte à tous (parents, grands-parents, professionnels...) sur des thématiques liées à l'enfance et à la petite enfance. Ces soirées sont animées par les professionnels du service enfance ou par des intervenants extérieurs (psychologue, professeur des écoles, orthophoniste...)

- **Les Séances de Bébés nageurs**

La piscine « Les Aquatides » propose des séances de bébés nageurs.

- **Des temps forts**

Le territoire offre un nombre considérable de manifestations pour les familles : fête du jeu, dimanche sport nature, festival de la famille, soirées échanges....

➤ **Le conseil conjugal et familial**

Sur le territoire, différents professionnels proposent un accompagnement aux familles traversant certaines étapes difficiles de la vie : difficultés relationnelles, affectives, conjugales (conflits, manque de dialogue, trouble de la sexualité, relations extra-conjugales, interruption volontaire de grossesse) ou familiales (familles recomposées, accompagnement à la parentalité, autorité parentale perturbée, difficultés éducatives, maltraitances, manque de communication, deuil).

Des entretiens peuvent être proposés en individuel, en couple ou en famille pour aider à clarifier une situation, apporter un soutien, un accompagnement:

- **Au Centre de Planification et d'Éducation Familiale de Loudéac, ou en libéral** avec un Conseiller conjugal et Familial
- **A la maison des services publics** avec une assistante sociale de la CAF ou encore auprès d'avocats ou de juristes.

QUEL POURRAIT ETRE LE PAYSAGE PETITE ENFANCE DE DEMAIN ?

1- L'accueil individuel

Voici la répartition des assistants maternels, par tranche d'âge, sur le territoire de la CIDERAL :

- 2,7% ont moins de 30 ans
- 29% ont entre 30 et 39 ans
- 30,6% ont entre 40 et 49 ans
- 29% ont entre 50 et 59 ans, dont 11% de 50 à 59 ans
- 8,6% ont 60 ans et plus

Au regard des chiffres, nous pouvons penser que le nombre d'assistants maternels est amené à se stabiliser pour les années à venir. Très présents sur le territoire, les assistants maternels représentent aujourd'hui le premier mode d'accueil et témoignent d'un réel dynamisme qu'il est nécessaire, grâce notamment au Relais Parents Assistants Maternels, de valoriser et d'accompagner.

2- L'accueil collectif

a. Le multi accueil de Loudéac

Il n'est pas envisagé d'augmentation du nombre de places à la crèche « la souris verte ».

b. Le multi accueil de Plémet

Actuellement, la structure accueille les enfants à partir de 18 mois. Lors de la conception du bâtiment, les plans ont été pensés en imaginant une extension possible afin d'accueillir les enfants dès 10 semaines.

Les élus souhaitent aujourd'hui effectivement travailler sur ce projet d'agrandissement et d'accueil à partir de 2 mois et demi.

c. Des projets de micro-crèches

En 2011, Madame Briez, conseillère en développement social à la CAF, a réalisé un diagnostic de territoire. Ce travail a été présenté aux élus du territoire et soulevait des zones de tension dans lesquelles l'offre était inférieure à la demande au niveau des modes d'accueil.

Parallèlement à cette étude, de multiples familles fréquentant la ludothèque, allant au DAJE ou rencontrant les élus soulignaient un besoin d'accueil collectif sur le territoire.

Suite à ce diagnostic de territoire et à cette demande des familles, le service enfance du CIAS de la CIDERAL a décidé de démarrer une réflexion autour de la mise en place de structures petite enfance.

Le 4 juin 2012, Mme Briez (CAF) et Mme Blézo-jouan (Conseil Général) rencontraient à la CIDERAL M. Le Helloco, M. Hamon et Mme Toupin pour faire part d'un besoin en matière d'accueil collectif de la petite enfance sur le territoire.

Le 10 septembre 2012, M. Le Helloco, M. Hamon, Mme Collet (ancienne directrice du CIAS) et Mme Toupin, échangeaient avec M. Pepers, Directeur de la CAF et M. Laval, Directeur de l'offre de service aux partenaires, sur l'importance de mettre en place une réflexion intercommunale et non communale concernant l'implantation des micro-crèches.

Lors de la commission enfance et jeunesse du **19 mars 2013**, M. Hamon a présenté une restitution de la rencontre avec M. Pepers et M. Laval.



Il a ensuite proposé de « découper » la CDC en trois micro-territoires afin de réfléchir sur chaque secteur aux besoins en structure petite enfance.

Trois communes (Plouguenast/ Plémet et Le Quillio) avaient répondu favorablement pour accueillir cette rencontre.

A ces trois réunions (**8, 9 et 10 avril 2013**), étaient invités l'ensemble des élus des communes du territoire, y compris les communes ayant rejoint la CIDERAL en janvier 2014 lors de la réforme territoriale. Ainsi, 39 personnes ont assisté à l'ensemble de ces réunions.

Ces réunions ont permis de présenter les différents modes d'accueil existants en collectif, comme en individuel. Ensuite, les élus ont échangé sur la structure qui pourrait convenir à notre territoire rural, à savoir la micro-crèche (structure de petite taille accueillant 10 enfants maximum et ayant un coût moins élevé que les autres structures).

Suite à la réunion avec M. Pepers, il a été évoqué avec les élus la nécessité d'une cohérence territoriale.

Sur chaque micro-territoire une carte indiquant les naissances, les assistants maternels en exercice, les structures et services déjà présents (multi accueil, ALSH, ludothèque...) et le paysage routier, a été présenté.

Le **09 juillet 2013**, le service enfance a présenté une restitution de ce qui s'était dit lors de ces réunions de micro-territoire.

Une carte faisant acte des communes intéressées à cette date par le projet a été présentée.

La commune du Haut-Corlay ne s'était pas encore manifestée par rapport à ce projet.

Compte tenu de la présence du multi accueil sur Plémet, les élus ne souhaitent pas, dans un premier temps, envisager d'autres structures sur ce micro-territoire.



Le 25 juillet 2013, M. Hamon, M. Collet et Mme Toupin, ont rencontré les élus de la Communauté de Communes d'Arguenon Hunaudaye et visité **2 micro-crèches** basées sur **Jugon-les-lacs** et **Plestan**.

La commission du **15 octobre 2013** fut l'occasion pour le service de présenter aux élus ce qui serait peut être proposé en matière de gestion des micro-crèches.

En effet, le Président et le Vice Président sont favorables à un investissement communal mais à un fonctionnement qui serait géré par la Communauté de communes, très certainement par délégation de service publique auprès d'un organisme privé.

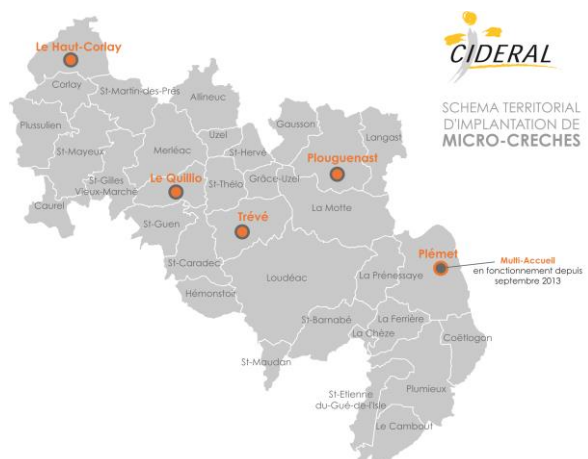
Le mardi **21 janvier 2014**, à la CIDERAL, M. Hamon et Mme Toupin ont travaillé sur le budget prévisionnel des micro-crèches

Au **bureau communautaire du 3 juin**, les élus ont validé le schéma proposé de volet 1, à savoir les territoires d'implantation des micro-crèches (délibération en annexe).

Par la suite, les élus souhaitent travailler sur un volet 2 qui concernera l'ensemble des structures petite enfance du territoire et précisera « le rôle » de la Communauté de communes par rapport à celles-ci.

Les communes de St Mayeux et du Haut Corlay étaient toutes les deux intéressées par le projet mais leur proximité géographique a amené les élus à faire un choix. Le Haut Corlay, situé près de l'axe routier Rostrenen/ St Brieuc, a donc été retenu.

Dès **septembre 2014**, les élus des différentes communes dans lesquelles seraient implantées les structures ont contacté la CIAS pour débuter un travail.



Les communes du Quillio et du Haut-Corlay partiraient sur des projets de rénovation tandis que les communes de Plouguenast et de Trévé réfléchissent à la construction de bâtiments.

A la commission du **21 octobre 2014**, un point a été fait avec les élus sur ces projets et sur l'accompagnement de la CAF, du Conseil Général et du CIAS dans les différentes étapes de la construction des dossiers. Il a été décidé la mise en place d'un comité de pilotage.

UN PAYSAGE PETITE ENFANCE EN COHERENCE AVEC LE SCHEMA TERRITORIAL DES SERVICES AUX FAMILLES DES COTES D'ARMOR

Suite aux différentes réunions avec les partenaires institutionnels, il nous semble intéressant de déterminer les objectifs de la collectivité en lien avec le projet de schéma territorial des services aux familles adopté lors de la réunion présidée par Monsieur Le Préfet des Côtes d'Armor le 14 mai 2014.

Ainsi, nous allons décliner les cinq orientations stratégiques et voir comment la collectivité s'inscrit dans cette démarche.

1- Réduire les inégalités territoriales en matière d'accueil du jeune enfant, tant sur les modes d'accueil individuel que collectif.

Le souhait de la collectivité est, en effet, de proposer une offre diversifiée afin de permettre aux familles de pouvoir choisir entre l'accueil collectif et l'accueil individuel.

La CIDERAL, étant une communauté de communes de très grande superficie, l'objectif principal des élus est de proposer un maillage du territoire permettant aux familles d'avoir accès aux différents services petite enfance le plus aisément possible.

Ainsi, la politique des élus visent à maintenir le nombre de places en accueil individuel et à développer des places en accueil collectif sur l'ensemble du territoire pour offrir un choix aux familles et permettre une proximité d'accès aux modes d'accueil. Les structures seront ouvertes à tous, et non simplement aux personnes résidant sur la commune d'implantation de la crèche.

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, 4 micro-crèches sont prévues (2 en 2016 et 2 en 2017), ce qui permettrait de créer 40 places en accueil collectif d'ici 5 ans. De plus, les élus de Plémet souhaitent augmenter de 9 places leur multi accueil afin de pouvoir accueillir 24 enfants. Le multi accueil de Loudéac ne souhaite pas développer de places supplémentaires.

A ce jour aucune Maison d'Assistants Maternels ou de crèche privée ne semble prévue sur le territoire.

Pour conclure d'ici 2017, la CIDERAL a pour ambition de créer 49 places supplémentaires en accueil collectifs, soit un total de 103 places. En accueil individuel, on compte 248 assistants maternels en exercice, soit 865 places et l'objectif est de maintenir ce chiffre.

2- Répondre aux besoins spécifiques des familles, en particulier lorsqu'elles rencontrent des situations de vulnérabilité.

Les structures collectives, comme les assistants maternels accueilleront toutes les familles, quelles que soient leurs situations financières et professionnelles. Aussi, une personne ne travaillant pas et voulant habituer son enfant à la collectivité ou ayant besoin de temps pour elle, pourra accéder à ces modes d'accueil.

De même, toute famille en recherche d'emploi, voulant effectuer une formation, pourra inscrire son enfant en structure collective et obtiendra une place si le taux de

fréquentation le permet. Ces places d'accueil visent à aider les parents à trouver facilement et rapidement un mode de garde quelque soit le projet personnel ou professionnel.

Les élus souhaitent développer l'accueil des jeunes enfants en situation de handicap. Accueillant au maximum dix enfants en même temps, la micro-crèche se présente comme une petite structure. Parler du handicap, vivre avec, accepter la différence n'est pas toujours aisé pour le parent comme pour l'enfant. Aussi, il est parfois plus rassurant de le confier à une petite structure (moins de professionnels, accueil dans une structure qui ressemble à une grande « maison »...) avec des professionnels de la petite enfance. C'est aussi l'occasion de l'accompagner dans la socialisation mais au sein d'une structure de petite taille.

A l'heure actuelle, les assistants maternels accueillent très peu d'enfants en situation de handicap.

Sur le territoire de la CIDERAL, comme le soulignent régulièrement les personnes travaillant au DAJE, bon nombre de parents travaillent en horaires atypiques. Il est donc très difficile de trouver un mode de garde, notamment pour les familles monoparentales ou les familles dont les deux parents sont concernés par ces horaires atypiques. Actuellement, la structure « la souris verte » accueille quelques familles travaillant en horaires atypiques mais il est certain que le nombre de demandes est supérieur à la capacité d'accueil du multi accueil de Loudéac.

Les assistants maternels peuvent également accueillir sur des horaires atypiques mais on constate que ces horaires (tôt le matin, tard le soir ou sur quelques heures) ne correspondent pas à leur volonté première. En effet, les assistant maternels sont invités chaque année à remplir une fiche de disponibilité afin d'informer le RPAM sur leur disponibilités et d'y noter leur souhait ou non concernant de l'accueil d'enfant sur des horaires atypiques. Il en ressort qu'une sensibilisation autour des horaires atypiques est à travailler.

3- Réduire les inégalités pour les enfants des familles vulnérables

Mettre en place une structure collective, c'est avant tout proposer un lieu de socialisation géré par des professionnels du tout petit dont l'objectif principal est le bien être de l'enfant.

Chaque structure sera pensée et aménagée afin de privilégier le développement psychomoteur de l'enfant et d'accompagner la famille dans sa parentalité.

Une structure est un atout pour un territoire si elle travaille en lien avec les autres accueils de l'enfance. Les élus souhaiteraient que les micro-crèches soient gérées par la CIDERAL mais avec une délégation de service publique confiée à une structure privée. Aussi, elles seront toutes gérées et organisées de la même façon avec du personnel qui sera amené, selon les besoins, à travailler sur un autre site.

De plus, il y a quelques années les élus et les partenaires institutionnels avaient travaillé sur un maillage du territoire en ce qui concerne les ALSH. La CIDERAL compte, à ce jour, 8 ALSH répartis, eux aussi, sur l'ensemble du territoire et accueillant les enfants dans des

lieux adaptés, fonctionnels et situés à proximité des projets de micro-crèche. La CIDERAL travaille actuellement sur un schéma de mutualisation visant à une harmonisation des services tels que les ALSH. Pour faciliter cette harmonisation, une coordinatrice sera embauchée au 1^{er} janvier 2015.

Nous sommes sur un territoire rural, sur lequel les liens entre les structures (école/ ALSH/ EAJE /MAM/ RPAM) se font naturellement car les professionnels se connaissent, se rencontrent régulièrement, travaillent ensemble et construisent des projets communs tel que le festival de la famille. Les assistants maternels doivent également avoir une place bien définie au sein d'une structure : participer aux projets, accéder aux locaux pour la mise en place de temps forts...

La micro-crèche est pensée en tant que passerelle permettant à l'enfant de se socialiser progressivement en vue de la scolarisation. Le lien entre les structures favorise le parcours de l'enfant et de sa famille, permet une connaissance des équipements et un partage de savoir-faire et savoir-être entre les professionnels.

4- Améliorer progressivement le maillage du territoire en matière d'offre d'accompagnement à la parentalité.

La parentalité est une priorité sur le territoire de la CIDERAL. En effet, de multiples actions sont mises en place à l'attention des familles :

- le Droit à l'Accompagnement pour l'accueil de Jeune Enfant (DAJE)
- Les soirées- échanges avec ou sans intervenant organisées par le CIAS, par familles rurales, par le multi accueil de Plémet...
- Les animations de la ludothèque (itinérance, ouvertures publics, animations dans les écoles, dans les ALSH, dans les multi accueil, à l'hôpital de jour, à l'IME....)
- Les animations de la médiathèque et des bibliothèques avec notamment les bébés lecteurs
- Les cafés parents mis en place par l'hôpital de jour
- Les matinées d'éveil animées par le RPAM
- Les festivals, fêtes du jeu, fête du sport
- Etc....

Le 19 juin 2014, les partenaires locaux et institutionnels ont été invités par le **REAPP** afin de recenser et d'échanger sur toutes ces actions proposées sur le territoire. Les personnes présentes à cette réunion étaient unanimes sur l'intérêt de voir le territoire se doter dans les 10 prochaines années d'un **Centre d'Accueil à la Parentalité** et d'un **Lieu d'Accueil Enfants Parents**. Le REAPP est un réel atout car il permet de connaître les initiatives des différentes structures et de cibler les lieux ressources à l'échelle départementale ou au niveau de la communauté de communes.

On ne peut penser à la parentalité sans évoquer le couple et les difficultés que celui-ci peut traverser (séparation...). Sur le territoire, différents professionnels tels que les assistants sociaux, les psychologues, les conseillers conjugaux et familiaux, les juristes, les avocats accompagnent au quotidien ces familles. Cependant, ces services sont encore à développer afin d'être connus et de permettre une information de proximité sur l'ensemble du territoire.

5- Développer l'information des familles et des acteurs locaux en matière d'accueil du jeune enfant et d'accompagnement à la parentalité

Chaque service du pôle enfance du CIAS a une plaquette. Ces plaquettes sont données dans les différents lieux stratégiques du territoire (CAF, PMI, hôpital de jour...).

Les mairies disposent elles aussi des plaquettes. En complément de ces plaquettes, des réunions à destination des élus et des secrétaires de mairie sont organisées en vue de clarifier les données à transmettre aux parents qui viennent se renseigner. Un document, présentant les différents services du CIAS, est actualisé régulièrement et transmis par mail aux mairies.

Au CIAS, chaque évènement (soirée échanges, semaines thématiques à la ludothèque, festival...) est envoyé par mail à plus de 850 personnes ayant demandé de recevoir ces informations.

Sur la CIDERAL, nous avons un atout majeur pour la communication au niveau de la parentalité, à savoir le service du DAJE. En effet, le parent repart du rendez-vous avec des réponses à ses questions concernant ses droits mais aussi avec une pochette construite au cours de l'entretien avec lui et pour lui, répertoriant l'ensemble des services et manifestations organisés sur le territoire.

Enfin, la CIDERAL a été sollicitée par la CAF en 2013 pour expérimenter le site « mon enfant.fr ».

En ce qui concerne le RPAM, 3 animatrices y travaillent à temps plein actuellement. Lors de l'élaboration des différentes fiches du contrat enfance jeunesse 2014-2017, le service enfance du CIAS a échangé avec la conseillère en développement de la CAF concernant le nombre de poste ETP au RPAM et les évolutions possibles. Il a été décidé que les 3 postes actuels correspondent aux besoins et au nombre d'assistants maternels en exercice mais qu'en 2017 pour le prochain CEJ la question serait de nouveau étudiée.

CONCLUSION

L'objectif des élus, en lien avec le schéma départemental des services aux familles en Côtes d'Armor, est de **maintenir les places en accueil individuel** tout en proposant la **création de places en structure collective**.

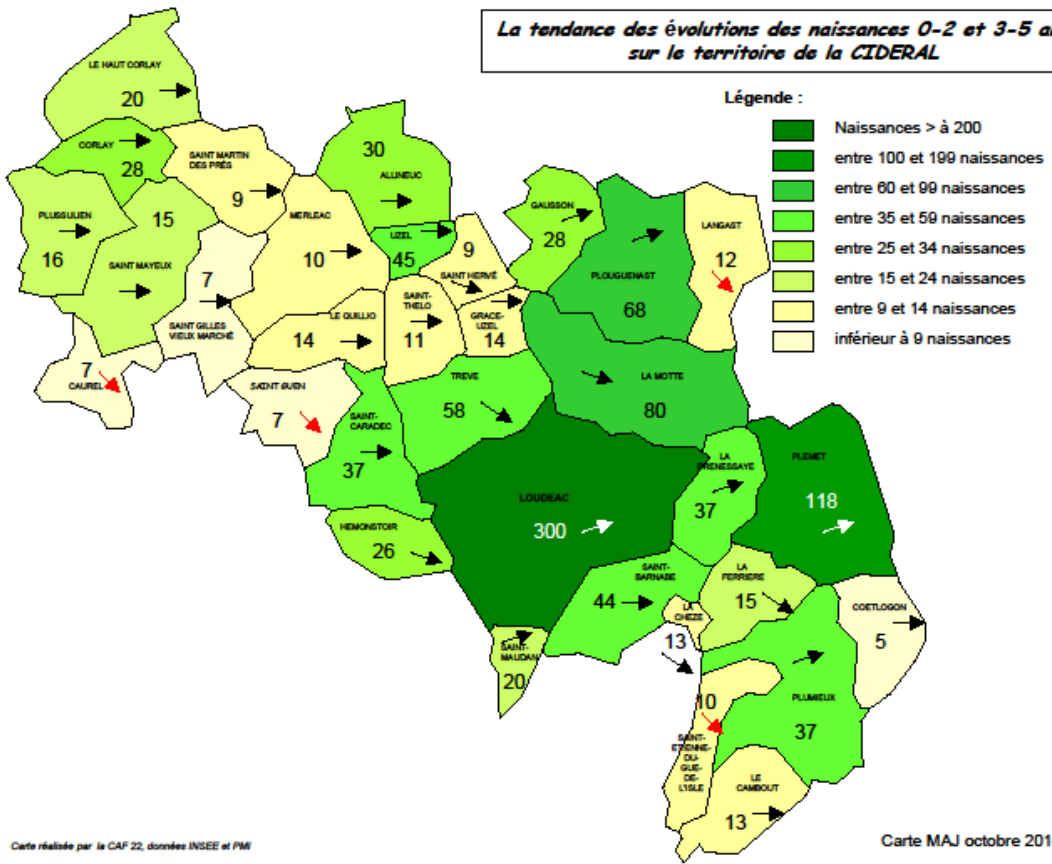
Il s'agit pour les élus des 33 communes de la CIDERAL d'une **réflexion intercommunale** avec la volonté d'offrir aux familles des **services de proximité** ainsi qu'une **possibilité de choix** entre l'accueil individuel et l'accueil collectif.

La création de structures petite enfance sur notre territoire se présente comme un **atout indéniable pour le pays Centre Bretagne**. En effet, ces microstructures participeront au **dynamisme et l'attractivité du territoire** en **complémentarité des modes d'accueil déjà existants**.

Le développement de ces places d'accueil est prévu dans le cadre du **Contrat Enfance Jeunesse** qui sera signé **en janvier 2015**.

Annexes

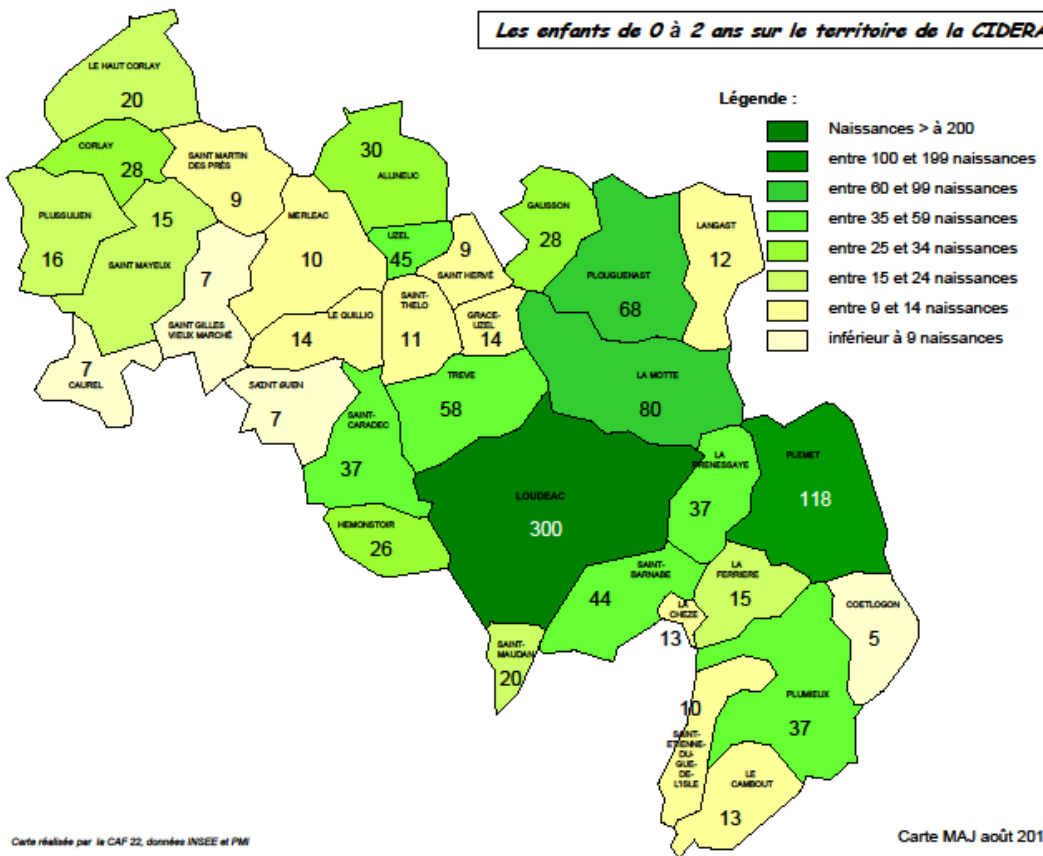
La tendance des évolutions des naissances 0-2 et 3-5 ans sur le territoire de la CIDERAL



Carte réalisée par la CAF 22, données INSEE et PM

Carte MAJ octobre 2014

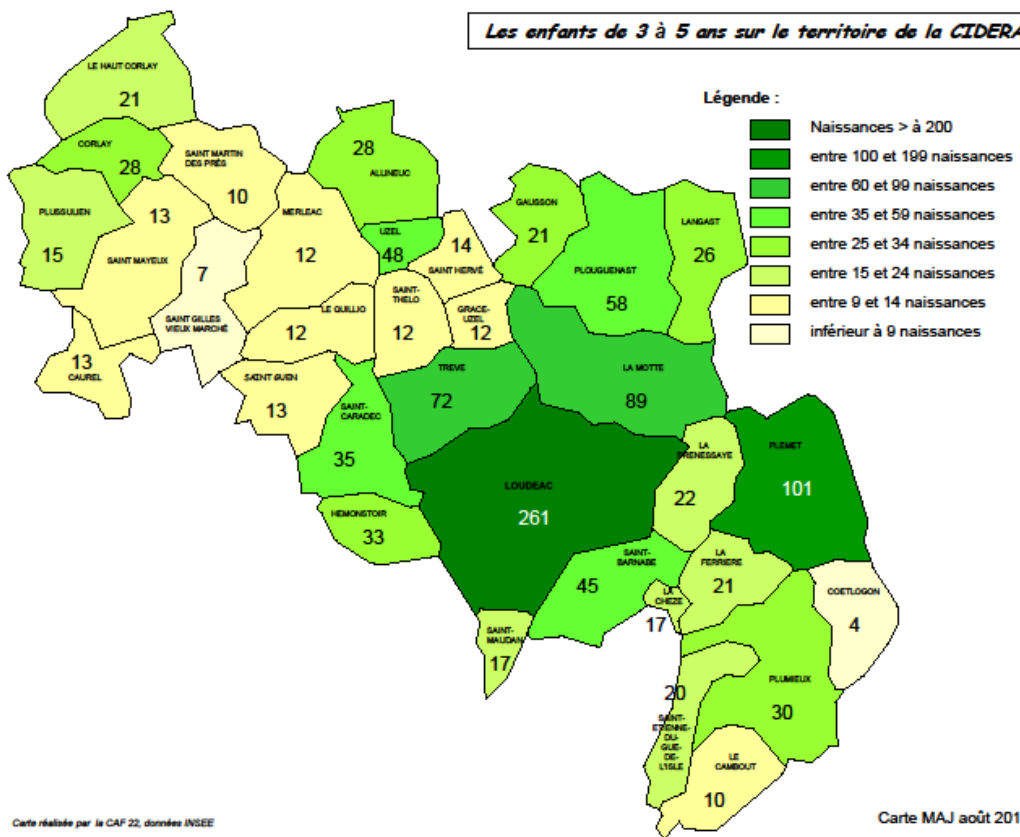
Les enfants de 0 à 2 ans sur le territoire de la CIDERAL



Carte réalisée par la CAF 22, données INSEE et PM

Carte MAJ août 2014

Les enfants de 3 à 5 ans sur le territoire de la CIDERAL



Carte réalisée par la CAF 22, données INSEE

Carte MAJ août 2014

Les tensions sur les modes d'accueil des 0-2 ans sur le territoire de la CIDERAL

